

NOTE DE POLITIQUE

Comité de validation des rapports des ONGs : renforcer l'effectivité et la maîtrise des coûts de mise en œuvre de la gratuité des soins

Évaluation des initiatives d'optimisation de la gratuité des soins ; ST-RFS / RESADE ; juillet 2026

MESSAGES CLÉS

- Un apport qualitatif documenté : le comité a produit des critères d'évaluation consensuels, des canevas harmonisés et un guide des utilisateurs des outils du contrôle, améliorant progressivement la qualité des rapports soumis par les ONG et la cohérence des données qui ont directement guidé le développement des plateformes FIS et FIScontrol.
- Pertinence reconnue et redevabilité structurée : le comité répondait à un besoin réel de vérification de l'emploi des ressources publiques. La validation des rapports conditionnait le paiement des ONG, une contrainte qui a fortement structuré le fonctionnement et garanti la tenue régulière des sessions même si cela n'a pas amélioré la ponctualité des paiements des ONGs qui accusaient d'importants retards liés notamment au circuit du ministère des Finances.
- Des limites structurelles persistantes : d'une part, le comité ne disposait d'aucun pouvoir coercitif pour sanctionner les mêmes dysfonctionnements revenaient d'une session à l'autre sans correction effective, d'autre part, la suppression des perdiems a entraîné une mobilisation décroissante, certaines sessions ne réunissant que 6 à moins de 10 membres sur 26 attendus.
- L'initiative a pris fin de fait par la mise en place de la plateforme FIS et le non renouvellement des conventions de contrôle de la gratuité par les ONGs. La matrice OMS de progrès du financement de la santé ne lui a donc pas été appliquée. Les leçons apprises et les recommandations formulées valent comme leçons transférables aux dispositifs similaires (contre-vérification de l'ITSS, gouvernance de la FIS).

1. Contexte

Depuis 2016, le Burkina Faso met en œuvre une politique de gratuité des soins au profit des femmes et des enfants de moins de cinq ans afin de lever les barrières financières d'accès aux services de santé. Sa mise en œuvre demeure toutefois confrontée à des défis, notamment l'insuffisance des financements, les ruptures de stocks de médicaments et les faiblesses de gouvernance. Un des premiers dispositifs de renforcement de la gouvernance mis en place a été l'externalisation du contrôle de l'effectivité confié aux ONGs et organisations de la société civile. Par la suite, sur recommandation de l'ASCE-LC, un comité de validation des rapports des ONGs de contrôle a été créé par l'arrêté n°2021-40/MS/CAB du 02 mars 2021. L'objectif visé était de s'assurer du respect des cahiers de charge du contrôle de l'effectivité avant tout paiement de fonds aux ONGs. La tenue régulière des sessions du comité permettrait de renforcer l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques par le renforcement de l'impact des ONGs dans les formations sanitaires avec le minimum de budget disponible pour le contrôle de l'effectivité de la gratuité. Le comité présidé par le ST-RFS, réunit essentiellement les directions centrales du ministère de la santé concernées par la mise en œuvre de la gratuité des soins, les partenaires techniques et financiers et la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU), rapporteur.

2. L'initiative et son évaluation

L'évaluation indépendante conduite par RESADE en 2026, avec l'appui de la Fondation Gates, adopte une approche de recherche de mise en œuvre (Implementation Research) visant à analyser les modalités opérationnelles, les mécanismes de fonctionnement, ainsi que les facteurs facilitants et les obstacles liés au dispositif de validation des rapports du contrôle de l'effectivité. La collecte a reposé sur deux sources complémentaires : une revue documentaire et des entretiens semi-structurés réalisés auprès de onze (11) acteurs clés directement ou indirectement impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du comité. L'échantillonnage était raisonné (purposif), orienté vers les acteurs les plus à même de renseigner le fonctionnement du dispositif.

3. Ce que montrent les données probantes

Pertinence de la mise en place du comité

- Bien que créé sur recommandation de l'organe supérieur de contrôle de l'État, le comité s'aligne sur la politique nationale sanitaire et sur la politique de gratuité des soins, qui visent l'amélioration de l'offre et de l'accès aux soins.

- Il s'inscrit également dans le cadre des procédures nationales en matière de dépenses publiques et de passation des marchés, la validation des rapports conditionnant le paiement des ONG.

Tenue des sessions

- Les sessions se sont tenues régulièrement de 2022 jusqu'à la fin de la dernière convention de contrôle, en juin 2024, date à laquelle le contrôle de l'effectivité réalisé par les ONG a été suspendu au profit des plateformes numériques (FIS et FIScontrol).
- Le principal défi de fonctionnement a résidé dans le taux de participation des membres. Élevé au départ, il a baissé avec l'abrogation du décret n°2017-720 qui permettait la prise en charge financière (perdiems) des membres lors des ateliers tenus à Ouagadougou. Cette difficulté n'a toutefois pas empêché la tenue des sessions, l'arrêté de création n'ayant pas fixé de quorum pour délibérer et valider les rapports.

Apport qualitatif à la documentation et à la digitalisation de la politique de gratuité des soins

- le comité a produit des critères d'évaluation consensuels, des canevas harmonisés et un guide des utilisateurs des outils du contrôle, améliorant progressivement la qualité des rapports soumis par les ONG et la cohérence des données
- Les irrégularités documentées par le comité (surfacturations, sorties de stocks injustifiées,) ont directement guidé le développement des plateformes FIS et FIScontrol, qui en constituent l'héritier numérique.

Mandat limité à la validation des rapports et la formulation de recommandations

- Impuissance du comité dans la mise en œuvre des recommandations issues du contrôle, en particulier celles relevant d'autres acteurs (formations sanitaires, conseils de discipline), ce qui entretenait la récurrence des mêmes dysfonctionnements d'une session à l'autre.
- Absence d'effet sur la régularité des paiements des ONG. La validation des rapports n'a pas amélioré la ponctualité des paiements, qui accusaient d'importants retards liés notamment au circuit du ministère des Finances.

Protection des ressources publiques (efficience)

- La détection des surfacturations et des irrégularités validées par le comité puis leur imputation aux structures concernées, a contribué à protéger les fonds publics et à harmoniser les coûts et tarifications entre formations sanitaires — une contribution d'efficience allocative du dispositif.
- Les enquêtes auprès des bénéficiaires et les constats visuels de terrain, qui permettaient de déceler les paiements informels supportés par les ménages pauvres, et même certains autres types de surfacturations ne sont pas couverts par le dispositif numérique actuel. Leur perte constitue un risque pour l'efficience et l'équité, que les réformes en cours devraient compenser.

4. Recommandations prioritaires

N°	Recommandation	Acteur responsable	Horizon
R1	Préserver, dans le dispositif numérique, les fonctions d'équité perdues : enquêtes auprès des bénéficiaires et constats de terrain permettant de détecter les paiements informels et de couvrir les zones d'accès difficile.	ST-RFS	Court terme (3-6 mois)

5. Leçons apprises qui auraient pu renforcer les actions du Comité

N°	Leçons apprises
1.	Élargir le mandat à l'appropriation et au suivi de la mise en œuvre des recommandations, en affectant chaque problème récurrent à la direction centrale compétente, afin de donner un ancrage institutionnel durable et de réduire la récurrence des dysfonctionnements.
2.	Inscrire le financement des sessions du comité dans le budget alloué au contrôle de l'effectivité, afin de maintenir la mobilisation des membres indépendamment de la prise en charge individuelle.
3.	Mobiliser davantage de partenaires techniques et financiers comme membres actifs, pour les sensibiliser aux difficultés de mise en œuvre et les engager à financer des actions de résolution.

POUR EN SAVOIR PLUS

Cette note s'appuie sur le rapport de l'évaluation indépendante des initiatives d'optimisation de la gratuité des soins conduite par RESADE (Recherche pour la Santé et le Développement) avec l'appui financier de la Fondation Gates. Rapport source : étude du comité de validation des rapports des ONG dans le cadre du contrôle de l'effectivité de la gratuité des soins

Contacts : +226 25393058 ; mail : secretariat@resade.org ; siteweb : www.resade.org